



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

CAPACITE EN DROIT

Conseil de Gestion : 8 septembre 2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine BERTRAND - Christine.BERTRAND@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Capacité 1ère année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr
Capacité 2ème année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Pas d'obligation d'assiduité sauf pour les stagiaires inscrits en formation continue
Assiduité aux TD	Pas d'obligation d'assiduité sauf pour les stagiaires inscrits en formation continue
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Sans objet compte tenu de l'inexistence d'évaluation continue

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
pas de stages obligatoires		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Redoublement

Un redoublement est de droit pour chacune des deux années de la capacité en droit.

Au-delà, toute demande de réinscription est autorisée par décision du Doyen, sur proposition du jury de délibération et avis du responsable de formation

Poursuite d'études

Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit :

- peuvent s'inscrire en première année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 ;
- peuvent s'inscrire en deuxième année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une moyenne au moins égale à 15 sur 20.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Capacité en droit 1ère année					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		X		
B	Semestre 2		X		

Niveau 2 - Capacité en droit 2ème année					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		X		
B	Semestre 2		X		

L'inscription en 2ème année est possible pour les candidats qui ont validé la 1ère année.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Toute demande d'inscription en 2ème année formulée par un étudiant qui a validé au moins un semestre d'enseignement de la 1ère année doit être adressée à la scolarité, au plus tard le 30 septembre, et est soumise à la décision des responsables pédagogiques.

Capacité en droit 1ère année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **0 crédits**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exar				2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
MO DAL ITÉ S DE CO	A	EC 1 : Introduction au droit privé EC 2 : Les principes du droit constitutionnel EC 3 : La Vème République EC 4 : Droit de la famille EC 5 : Tutorat	20 40 20	EvT EvT EvT	1	E	3H			1	E	1H				
					1	E	3H			1	O					
					1	E	1H			1	E	1H				
					0											
2	B	EC 1 : Droit des obligations EC 2 : Droit commercial EC 3 : Institutions administratives	20 20 20	EvT EvT EvT	1	E	3H			1	E	1H				
					1	E	1H			1	E	1H				
					1	E	1H			1	E	1H				
			0													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux :

20 minutes environ, durée de préparatio éventuelle non incluse

Capacité en droit 2ème année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (=coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MO DAL ITÉ S DE	A	EC 1 : Droit administratif	40	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		EC 2 : Droit civil notarial													
		EC 3 : Economie politique													
		EC 4 : Méthodes du travail universitaire													
		EC 4 : Droit de l'Union européenne													
CO			0												
		EC 1 : Droit du travail													
		EC 2 : Droit pénal													
		EC 3 : Procédure civile													
		EC 4 : Finances publiques													
2	B		0												
		EC 1 : Droit du travail													
		EC 2 : Droit pénal													
		EC 3 : Procédure civile													
		EC 4 : Finances publiques													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

20 minutes environ (durée de préparation éventuelle non incluse)